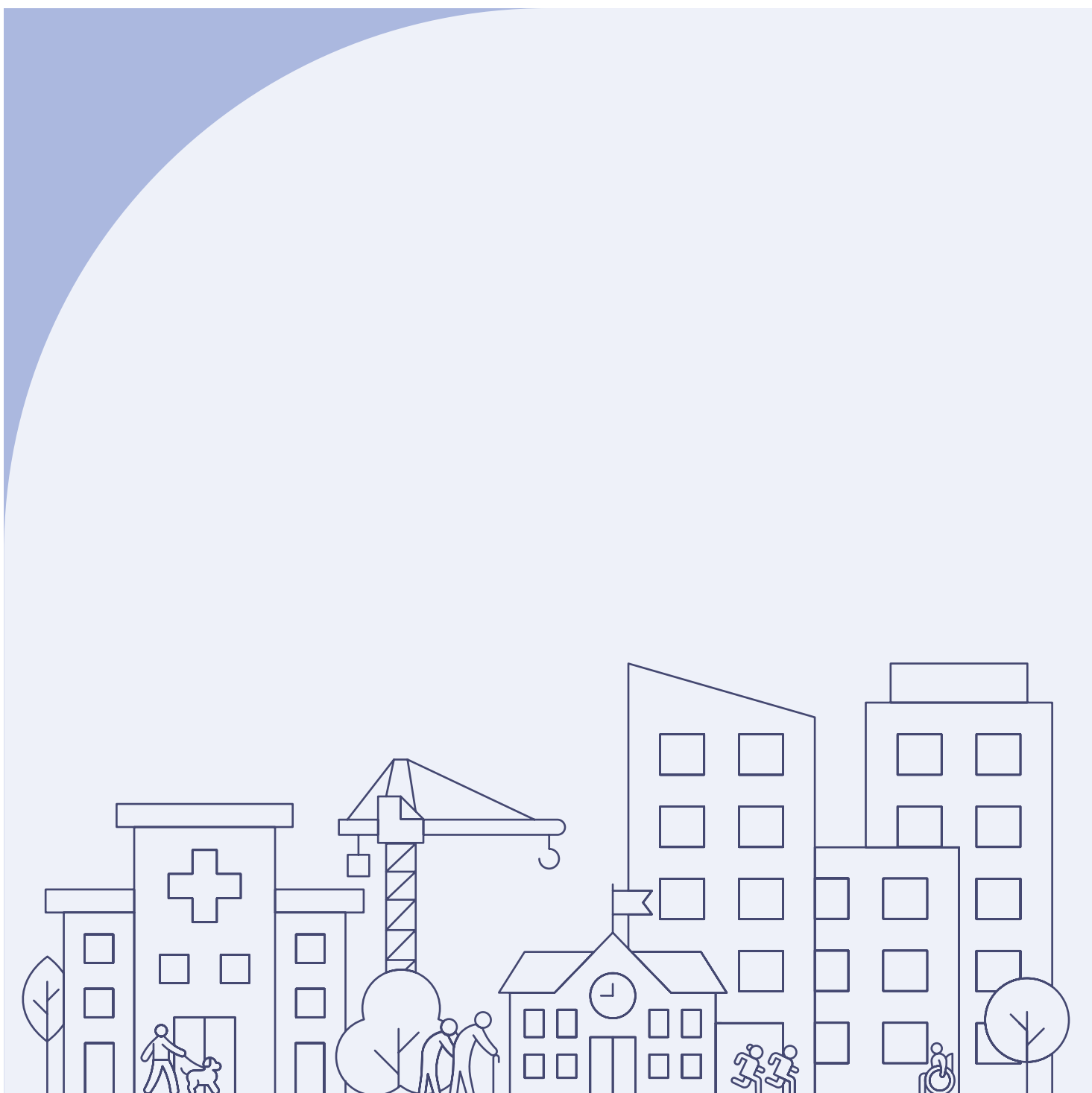




**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Signature du contrat de ville
ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

quartiers2030

TABLE DES MATIÈRES

I. Édito

4

Préfet de la région d'Île-de-France - préfet de Paris, Marc GUILLAUME - p.5
Signataires du contrat de ville de Paris - p.6

II. La politique de la ville de Paris

7

1. Les chiffres clés des quartiers prioritaires à Paris - p.8
2. Une géographie prioritaire actualisée pour répondre aux besoins du territoire - p.9

III. Un contrat entre l'État, la Ville de Paris et l'ensemble des acteurs du territoire

10

1. Le contrat de ville parisien 2024-2030 - p.11
2. Les mesures phares du contrat de ville parisien 2024-2030 - p.12

I. Édito

Le nouveau contrat de ville Parisien « Engagements quartiers 2030 » a pour ambition d'assurer une nouvelle dynamique afin de permettre aux quartiers prioritaires de sortir de la situation d'exclusion et de décrochage socio-économique qu'ils connaissent.

Ce nouveau contrat 2024-2030 co-piloté par la Ville de Paris et la Préfecture est le fruit d'un travail de co-construction réalisé avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels et associatifs engagés pour les quartiers prioritaires. Une large concertation des habitants a également été menée afin de construire une action publique au plus près des besoins des habitants.

Ce contrat ambitieux entend mobiliser 40 signataires autour de 8 thèmes et de 30 engagements au profit des 21 quartiers prioritaires et de près de 122 000 parisiens. Une déclinaison territoriale par quartier intégrant les principaux projets structurants à mettre en œuvre d'ici à 2030 a été élaborée traduisant la volonté commune de la Ville de Paris et de la Préfecture de proposer des solutions au plus près des territoires..

Ensemble, nous poursuivrons pour les 6 années à venir, notre engagement pour réduire les écarts de socioéconomiques, restaurer l'égalité républicaine et améliorer les conditions de vie des habitants.

Nous lutterons contre les inégalités de destin par un renforcement de notre engagement pour la réussite des jeunes, l'éducation et le soutien des familles monoparentales. Nous poursuivrons les efforts mis en place afin de permettre aux habitants des quartiers d'accéder à un emploi stable.

Enfin, la transition écologique, la réponse aux problématiques de santé mentale et l'accompagnement des seniors constituent également de nouveaux défis auxquels le nouveau contrat de ville Parisien entend répondre.

Les engagements du contrat de Ville feront l'objet d'un suivi annuel à l'appui d'indicateurs de réalisation et d'évaluation afin d'adapter le contrat de Ville et les actions menées à l'évolution des quartiers. Au-delà des services en charge de la politique de la Ville, au côté des 40 signataires c'est l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat qui seront pleinement mobilisés pour les habitants des quartiers prioritaires.

Marc GUILLAUME
*préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris*







Signataires du contrat de ville de Paris

II.

La politique de la ville à Paris

1. Les chiffres clés des quartiers prioritaires à Paris

	15 % des habitantes et habitants ont plus de 65 ans	29,7 % ont moins de 25 ans	40 % des familles sont monoparentales
	71 % des logements en QPV sont des logements sociaux SRU	12 % des ménages sont concernés par le mal logement	62 % des enfants et jeunes de moins de 25 ans habitent des logements sur-occupés
	33 % des habitants de QPV sont au chômage	17 % des 16-25 ans sont sans étude sans emploi ni formation	33 % des habitantes et habitants sont sortis du système scolaire sans diplôme
	13 % des habitants des QPV sont bénéficiaires du RSA contre 6% à Paris	Le taux de pauvreté en QPV s'élève à 32 % contre 15 % à Paris	10 commerces pour 1 000 habitants en QPV contre 28 pour 1 000 à Paris

2. Une géographie prioritaire actualisée pour répondre aux besoins du territoire

La nouvelle géographie prioritaire parisienne applicable au 1er janvier 2024 a été arrêtée sur la base des critères prévus par l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

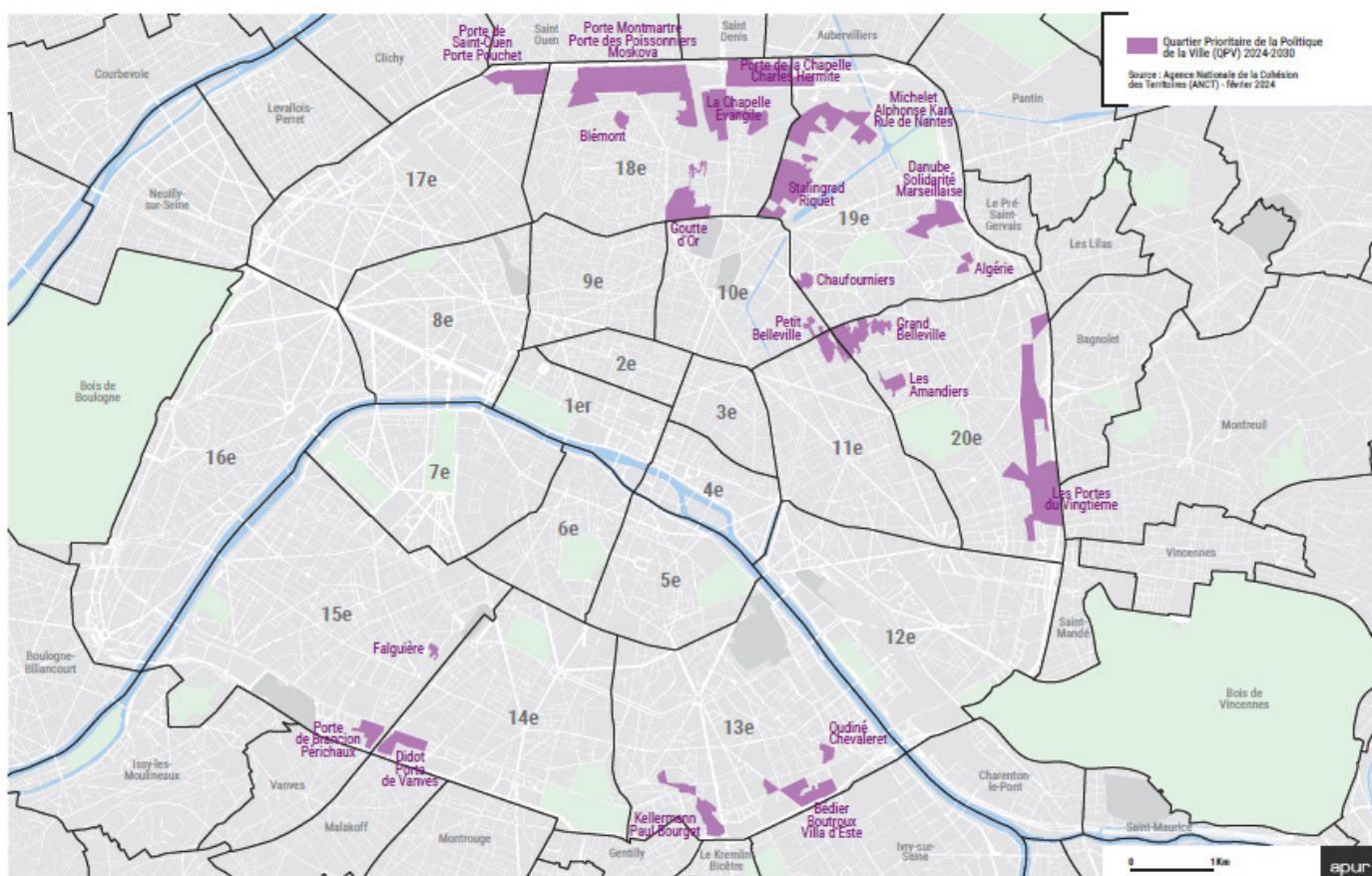
Les quartiers prioritaires répondent à deux critères d'éligibilité :

- Un nombre minimal de 1000 habitants
- Un revenu médian déclaré par Unité de Consommation inférieur ou égal à 14 100 €

La nouvelle géographie prioritaire parisienne comprend désormais 21 quartiers prioritaires de la Ville sur 9 arrondissements pour une population d'environ 122 000 habitants.

Deux nouveaux quartiers prioritaires ont été créés dans le 15^{ème} arrondissement, deux quartiers ont en revanche été supprimé au regard de l'élévation du revenu médian

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE À PARIS 2024-2030



Retrouvez la nouvelle cartographie et les données socio démographique de chaque quartier prioritaire sur le système d'information géographique de l'agence nationale de cohésion des territoires : www.sig.ville.gouv.fr

III.

Un contrat entre
l'État et l'ensemble
des acteurs
du territoire

1. Le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »

Avec le contrat de ville parisien 2024-2030, la Ville de Paris et l'État, ainsi que l'ensemble des partenaires signataires, se fixent de nouveaux objectifs d'intervention renforcée dans les quartiers prioritaires parisiens jusqu'en 2030 dans le cadre de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine :

- La mobilisation, prioritairement, des politiques publiques de droit commun des différents partenaires dans les quartiers prioritaires ;
- La mobilisation, en complémentarité, des moyens et dispositifs spécifiques de la politique de la ville, notamment le soutien aux partenaires associatifs
- La participation des habitantes et des habitants, à travers un soutien de leurs initiatives et leur association aux instances de dialogue et de pilotage de l'action publique dans les quartiers prioritaires.

Ce nouveau document contractuel et partenarial fixe les engagements des différents signataires pour atteindre l'équité territoriale entre les quartiers de la politique de la ville et le reste du territoire parisien et poursuivre son action d'amélioration de la qualité de vie des habitantes et des habitants. Il s'appuie sur le bilan du précédent contrat de ville qui montre que de nombreuses actions et transformations ont été menées au cours des dernières années. Les nouvelles orientations s'appuient également sur les démarches de concertation des habitantes et habitants, des acteurs associatifs et des partenaires, conduites au niveau parisien et dans les quartiers prioritaires. Le diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire et des habitants incite à porter l'effort sur 8 thématiques prioritaires et 30 engagements :



« Grandir et être parent dans mon quartier »



« Être en bonne santé dans mon quartier »



« Se former, travailler ou entreprendre »



« La solidarité et l'égalité dans mon quartier »



« Se loger et bien vivre dans mon quartier »



« S'épanouir dans mon quartier, à Paris et au-delà »



« Agir pour la transition écologique des quartiers »



« Participer à la vie de mon quartier et de ma ville »



2. Les mesures phares du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »

Mesure n°1

Développer des activités-parents enfants adaptés aux contraintes parentales



Pourquoi ?

Dans les quartiers prioritaires, les liens entre les parents et les institutions peuvent s'avérer fragiles et se traduisent parfois par un sentiment d'isolement couplé à la crainte de ne pas pouvoir bien accompagner son enfant vers la réussite éducative.

Ce phénomène est renforcé pour les foyers monoparentaux qui sont nombreux à vivre au sein des quartiers prioritaires parisiens (40 % en moyenne). Une attention particulière doit ainsi être portée à ces familles qui sont davantage touchées par des difficultés financières (33 % sous le seuil des bas revenus) et sociales.

Et plus précisément ?

Par cette mesure les signataires s'engagent à développer les activités (artistiques, sportives, sorties culturelles, etc.) partagées en famille et fondées sur la relation parent-enfant en s'appuyant par exemple sur les structures de l'animation de la vie sociale ou les ateliers du samedi matin.

Mesure n°2

Développer et pérenniser le dispositif Aller Vers l'Emploi dans les Quartiers (AVEQ)



Pourquoi ?

Pour des personnes en difficulté, souvent isolées, comprendre comment fonctionne le service public de l'emploi et le marché du travail représente un frein important tout comme les problématiques sociales qu'ils rencontrent (garde d'enfant, santé, linguistique, etc.). Ces personnes ne vont donc pas forcément d'eux même vers France travail ou la mission locale.

« Je ne comprends pas comment m'inscrire à France Travail, cela passe par leur portail informatique et c'est compliqué. Je ne savais pas ce que c'était le PLIE : le médiateur emploi m'a expliqué et je me suis dit que cela me correspondait bien. »

Témoignage recueilli lors des consultations menées en 2023

Et plus précisément ?

Notre ambition est de pérenniser et d'étendre le dispositif « Aller Vers l'Emploi dans les Quartiers » (AVEQ). Ce dispositif vise à renforcer l'accès à l'emploi des adultes résidant dans les quartiers prioritaires de Paris. Pour ce faire, Ensemble pour Paris Emploi Compétences (EPEC) a constitué une équipe de médiateurs « emploi », qui crée du lien avec les acteurs associatifs afin de repérer les publics en difficulté d'insertion, assure une évaluation de leurs besoins et les oriente vers les ressources « emploi » adéquates tout en multipliant les interventions hors les murs, comme les tournées de rue et les permanences locales.

Mesure n°3

Promouvoir la lutte contre les rixes en pérennisant le mois de la prévention des rixes



Pourquoi ?

La conférence citoyenne qui s'est réunie durant l'été 2023 a décelé plusieurs préoccupations des habitants en ce qui concerne les questions de sûreté du cadre de leur vie dans leur quartier.

«On cohabite avec des personnes en situation très précaires. On ne veut pas des leviers, on veut des solutions concrètes. Nous, les associations, les habitants, on a un rôle à jouer dans la sécurité de nos quartiers.»
Rencontre avec les habitants des quartiers prioritaires, 13 mars 2023



Et plus précisément ?

Nous poursuivrons les initiatives de lutte contre les rixes dont le mois de la prévention durant lequel les associations et les acteurs institutionnels mettent en œuvre des actions d'accompagnement et de sensibilisation auprès des jeunes, des parents, des familles et des professionnels parisiens comme par exemple des tournois sportifs inter quartier suivi d'un débat avec les jeunes en présence des acteurs de la prévention.

Mesure n°4

Créer de nouvelles Maisons Sport-Santé davantage centrées sur les seniors



Pourquoi ?

Dans les quartiers prioritaires, les problématiques de santé sont plus fréquentes et plus prégnantes que dans les autres quartiers parisiens. Ce gradient social est particulièrement marqué pour les maladies chroniques (maladies cardio-vasculaires, diabète, asthme), le surpoids et l'obésité.

Et plus précisément ?

Déjà déployées dans les 15^{ème} et 19^{ème} arrondissements, nous créerons 3 nouvelles maisons sport santé dans les QPV afin d'accompagner les habitants dans une reprise d'activité physique adaptée dans le cadre d'une prise en charge médicale globale.

Qu'est-ce que c'est une maison sport-santé ?

Une Maison Sport-Santé est un lieu dédié de prise en charge et d'accompagnement par des professionnels de la santé et du sport. Elle permet aux habitantes et aux habitants de suivre un programme sport-santé personnalisé et pouvoir s'inscrire dans une pratique d'activité physique et sportive durable.



Mesure n°5

Développer les maisons France Services



Pourquoi ?

Les quartiers prioritaires concentrent des populations fragiles et éloignées des services publics. Les freins pour accéder à ses droits sont nombreux : méconnaissance des prestations, fracture numérique, fracture linguistique, ou encore des barrières psychologiques rendant difficile le recours à ses droits, qu'ils soient sociaux ou juridiques.

Et plus précisément ?

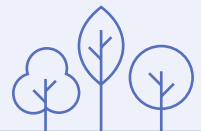
12 maisons France services sont déjà ouvertes à Paris, ils couvrent en site fixe ou par le biais de permanences 11 arrondissements. Notre ambition : en développer de nouvelles au sein des quartiers prioritaires de la ville afin de mieux répondre aux besoins des habitants en matière d'accès aux droits.

« Le tout numérique déstabilise certains publics et les empêche d'accéder à leurs droits. Il met fin à des liens humains, au contact direct, alors que certains en ressentent toujours le besoin (...) ces contacts humains sont d'autant plus importants que les courriers, sites internet et démarches administratives sont difficilement compréhensibles de tous, même pour des personnes qui maîtrisent parfaitement le français. Ainsi, beaucoup vivent dans la crainte de faire des erreurs, et de voir leurs droits coupés. »
Extrait de l'avis de la Conférence citoyenne, juin-juillet 2023



Mesure n°6

Pérenniser une offre en alimentation durable



Pourquoi ?

78 % des zones de fragilité en santé environnementale se trouvent au sein des quartiers prioritaires. Les habitants des quartiers prioritaires de la ville accèdent plus difficilement à une alimentation de proximité et de qualité, s'approprient moins les mobilités douces, vivent dans des logements souvent mal isolés et ont peu recours à des produits de consommation en circuit court ou au réemploi.

« On ne demande pas d'apprendre à manger mieux ou à se déplacer mieux. Ces envies nous les avons, c'est simplement que nous n'en avons pas la possibilité facilement. »
Témoignage recueilli lors des consultations menées en 2023



Et plus précisément ?

Plusieurs structures offrant une alimentation de qualité, respectueuse de l'environnement et à un prix accessible ont été créés ces dernières années : des épiceries solidaires des marchés alimentaires, des ressourceries, des cuisines partagées, etc. Toutefois, ces structures peinent à trouver un modèle économique soutenable sur le long terme. Notre ambition est donc d'accompagner les porteurs de projet dans la stabilisation de leur modèle économique.

Mesure n°7

Renforcer l'offre de loisirs pendant les vacances



Pourquoi ?

Bien que l'offre de loisirs pour les jeunes et leurs familles soit diversifiée et dense à Paris, y accéder reste difficile pour certaines familles en raison de leur situation sociale et financière. Par ailleurs, l'offre de l'Etat, de la Ville de Paris et de la CAF reste insuffisamment connue des publics les plus précaires.

Et plus précisément ?

Pour renforcer l'offre de loisirs et la rendre accessible au plus grand nombre, nous soutiendrons les acteurs associatifs proposant une offre de loisirs pendant les vacances par le biais de dispositifs comme les « colos apprenantes », les appels à projets « Ville Vie Vacances », les quartiers d'été et « Explore l'Europe ». L'offre existante sera rendue plus visible par l'organisation d'opérations de communication et la constitution de documentations à distribuer aux familles et aux acteurs associatifs.

« Nous regrettons les tarifs des loisirs pour les enfants et jeunes, que nous trouvons trop élevés. »
Témoignage recueilli lors des consultations menées en 2023



Mesure n°8

Soutenir et renforcer le fonds de participation des habitants



Pourquoi ?

Les consultations locales menées dans les quartiers révèlent une forte volonté des citoyens de s'investir dans la vie de leur quartier par des actions concrètes. En témoignent également les multiples initiatives de solidarité constatées pendant la crise sociale et sanitaire.

« Il faut des lieux partagés pour se rencontrer, passer du temps ensemble [...]. Nous proposons aussi d'encourager et d'accompagner le développement d'initiatives de vivre-ensemble, de loisirs et notamment en aidant les jeunes à monter des projets associatifs, sportifs, culturels... »
Extrait de l'avis de la Conférence citoyenne, Juin-juillet 2023

Et plus précisément ?

Nous renforcerons notre soutien en direction des initiatives et des projets portés en direct par les habitantes et habitants en facilitant leur recours aux différents « fonds participatifs » existants (budget participatif des bailleurs ou fonds de participation des habitants) à l'aide d'une campagne de communication ambitieuse. Le FPH sera déployé sur l'ensemble des quartiers prioritaires et son alimentation sera renforcée.

Contacts presse

Préfecture de la région d'Île-de France, préfecture de Paris
01 82 52 40 25
pref-presse@paris.gouv.fr

Laura GOMES MARTINS
Attachée de presse SRCI
06 82 88 38 36
laura.gomes-martins@paris.gouv.fr

Préfecture de la région d'Île-de France, préfecture de Paris
5 rue Leblanc - 75015 Paris

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

